

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA RECHERCHE**PROCEDURE D'AGREMENT, AU TITRE DU CREDIT D'IMPOT
RECHERCHE, D'UN STYLISTE OU D'UN DESIGNER
DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR****NOTICE**

Au titre de l'article 244 quater B du Code Général des Impôts, les entreprises du secteur textile-habillement-cuir peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt-recherche calculé à partir des dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections qu'elles ont exposées.

Ces travaux de collections peuvent être soit réalisés au sein même de l'entreprise, soit confiés à des stylistes préalablement agréés par le ministère de la recherche, après avis des services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Les stylistes demandant cet agrément doivent :

Renvoyer le dossier (pages 1 à 3) dûment rempli,
Décrire sur papier libre, selon le plan de la page suivante, **3 réalisations effectuées par le bureau** sélectionnées parmi les plus significatives de leurs travaux, visant à présenter leur capacité technique,
Annexer à leur dossier tout document technique complémentaire qu'ils jugeront utile pour l'examen de leur demande.

L'ensemble devra être adressé au :

Ministère ENESR
Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (D.G.R.I.)
Département Sittar-C1
en charge du crédit d'impôt recherche
Pôle Agréments
1, rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 05

Pour tout contact :

ciragrement@recherche.gouv.fr

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24835/credit-impot-recherche-cir.html>

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA RECHERCHE

NOTICE (Suite)

DESCRIPTION DES RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE CONCEPTION DE PRODUIT OU DE COLLECTE DURANT LES 3 ANNÉES PRÉCÉDENTES

1 - Référence(s) de(s) l'entreprise(s)

2 - Objectif(s) de la demande

3 - Description du travail réalisé (exemple : concept de collection, choix des matières, fournitures, dessins, prototypes, gammes de couleur, définition des thèmes, développement du plan de collection, vérification des prototypes...)

(en une seule page de format A4)

4 - Résultats obtenus

5 - Coût de la prestation (***l'unité monétaire employée doit être obligatoirement l'Euro***) :

Joindre tout document vous permettant d'illustrer vos travaux (Photos - vidéos - catalogues - articles de presse, " books " ...)

CHAMP D'ACTIVITES

D1 : Design Tissage	U4 : Lingerie, Sous-vêtements
D2 : Design Maille (Tissus et articles tombés de métier)	V : Accessoires de l'habillement
D3 : Design Impression	W : Maroquinerie
D4 : Design broderie et /ou dentelle	X : Fourrure
D5 : Design revêtement de sol	Y : Chaussures
F1 : Tissus pour ameublement	
F2 : Linge de maison	
U1 : Prêt à porter Masculin	
U2 : Prêt à porter Féminin	
U3 : Vêtements enfants	